



MAIRIE
DE
FLEURIEU SUR SAÔNE
69250

Commune du Grand Lyon

Tél. : 04.78.91.25.34

mairie.fleurieusursaone@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 Avril 2026

Le **28 avril 2026** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Fleurieu-sur-Saône, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHASSING, Maire, en session ORDINAIRE.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs CHASSING, PERRET, SEBBAN, COUVRECHEF, OLIVO Thomas, BERTHELET, BELUZE, BRUYERE, COMTE, DE PERON-FACILLI, DO FUNDO, DURANCE, JANVIER, OLIVO Emilie, ROSA-CARDINAL, et TETE *formant la majorité des membres en exercice.*

Absent(s) représenté(s) : Mme BOUCHARD ayant donné pouvoir à M. CHASSING
Mme GOUTAUDIER ayant donné pouvoir à Mme BERTHELET

Absent(s) excusé(s) : M. BOUCHERON

M SEBBAN a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Tirage au sort « jury d'assises »**
- **Présentation du budget 2026**
- **Décision modificative n°01 (budget 2026)**
- **Compte administratif et de gestion 2025**
- **Règlement intérieur du conseil municipal**
- **Autorisation de remboursement de petits achats**
- **Liste provisoire des membres de la CCID (Commission Impôts)**
- **Désignation délégués à la SPL « VAL DE SAONE »**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente (art. L 2121-15 du CGCT) :

Le procès-verbal de la séance précédente qui a été transmis à tous les conseillers, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est arrêté et adopté à l'unanimité.

Objet : Tirage au sort « Jury d'assises »

Comme chaque année, la commune doit procéder au tirage au sort des personnes qui seront inscrites sur la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année à venir.

Ce tirage au sort effectué à partir de la liste électorale doit avoir lieu publiquement. Pour notre commune, 3 personnes doivent être tirées au sort.

Ces personnes seront ensuite informées de leur inscription sur la liste provisoire, qui servira ensuite à la cour d'assises pour effectuer un second tirage au sort afin d'établir la liste définitive pour l'année à venir. Pour information, sur les 1 492 jurés provisoires du département, seuls 60 seront désignés sur la liste définitive.

Les électeurs ayant les numéros d'émargement suivants ont été tirés au sort : numéros 356, 826 et 914.

Objet : Présentation du budget 2026

Monsieur le Maire explique que pour des raisons pratiques, le budget 2026 a été voté par la précédente municipalité avant les élections municipales de mars dernier. Ce budget restant modifiable tout le courant de l'année.

Les principes d'élaboration d'un budget communal sont présentés aux nouveaux élus (différentes sections du budget, fonctionnement – investissement, l'obligation d'équilibre des dépenses et recettes, les différentes chapitres et ce qu'ils contiennent, etc..).

Cette présentation ne soulève pas de question particulière.

Objet : Budget communal 2026 – Décision modificative n°01

Rapporteur : Monsieur CHASSING

Des virements de crédits sont proposés pour ajuster des prévisions de dépenses et recettes. Ces modifications sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
		R 73111 - Taxes foncières	-48 827.00 €
D 6218 - Policier interco (2025 et 2026)	3 300 €	R 741121 - Dotation solidarité rurale	5 927 €
D 673 - Rembours trop perçu (IJ 2025)	2 931 €	R 742 - DPEL Dotation élus locaux	3 943 €
D 023 Virement en investissement	-45 188 €		
TOTAL	-38 957 €		-38 957 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
		R 021 Virement du fonctionnement	-45 188 €
231 op. 30 Bâtiment périscolaire	-45 188 €		
TOTAL	-45 188 €		-45 188 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Communal 2026.

Objet : Compte Administratif 2025

Rapporteur : Monsieur CHASSING

Après que le compte administratif ait été présenté et constaté conforme au Compte de Gestion du Receveur Municipal, le Conseil Municipal doit se prononcer conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la Présidence de Monsieur Daniel PERRET, 1^{er} Adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le compte administratif 2025.

Objet : Compte de Gestion 2025

Rapporteur : Monsieur CHASSING

Le Compte de Gestion 2025 a été dressé par Madame CHAMBON-RICHERME du 1er Janvier au 31 décembre 2025.

- Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice 2025 (BP, DM, ...), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2025,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECLARE que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur PERRET

Conformément à l'article L.2121-8 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), les communes de plus de 1 000 habitants doivent établir le règlement intérieur du conseil municipal dans les 6 mois qui suivent l'installation dudit conseil.

Un projet de règlement intérieur a été adressé à tous les élus avant la réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet de règlement intérieur du conseil municipal, dont un exemplaire est joint en annexe à cette délibération.

Objet : Remboursement d'achats de matériels par les élus

Rapporteur : Monsieur SEBBAN

Monsieur le maire explique que parfois les élus doivent effectuer des achats sur leurs propres deniers, soit pour des raisons d'urgence, soit parce que les achats ne peuvent s'effectuer que sur internet avec paiement par carte bancaire ou chez des commerçants ne pouvant ouvrir de compte aux communes. Ces achats restent exceptionnels mais nécessaires.

Il est proposé d'autoriser le remboursement de ces achats en définissant un montant maximum à la somme de 200 euros TTC. Les remboursements seront effectués sur présentation d'une facture détaillée ou d'un ticket de caisse (pour les petits montants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE cette proposition.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Objet : Composition de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Rapporteur : Monsieur CHASSING

Conformément au Code Général des Impôts, il est nécessaire de constituer une commission communale des impôts directs lors de chaque renouvellement du conseil municipal. Cette commission a vocation à donner des avis sur les barèmes de calculs effectués par les services fiscaux concernant les bases qui serviront au calcul de la taxe foncière des nouvelles constructions ou modifications de constructions.

Cette commission est composée du Maire, qui en est le Président, de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants. Ces 12 membres sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux au vu d'une liste de 24 noms proposée par le conseil municipal.

Il est fait lecture de la liste des propositions qui sera jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE la liste des propositions à adresser au Directeur des Services Fiscaux pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer les formalités y afférents.

Objet : Adhésion à la SPL « VAL DE SAONE » et désignation des délégués

Rapporteur : Monsieur CHASSING

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et L.2121-29 ;

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 juin 2025, le conseil municipal a décidé d'adhérer à la SPL « VAL DE SAONE ». Cette SPL a pour objectif, dans le domaine de la petite enfance, de mutualiser les moyens entre communes du secteur, d'améliorer la gestion du personnel et les recrutements, de faire des économies d'échelle, d'améliorer l'offre de garde, d'améliorer la perception des subventions possibles, etc..

Suite au renouvellement des conseils municipaux en mars 2026, il convient de désigner nos représentants (titulaire et suppléant) au conseil d'administration de cette SPL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix POUR et 02 ABSTENTIONS (M. CHASSING et M. OLIVO) :

- **DESIGNE :**
M. Thomas OLIVO comme **représentant titulaire** à l'assemblée générale des actionnaires ;
M. Nicolas CHASSING comme **représentant suppléant** à l'assemblée générale des actionnaires.
- **DESIGNE :**
M. Thomas OLIVO comme **mandataire titulaire** représentant la commune de Fleurieu sur Saône au conseil d'administration de la société ;
M. Nicolas CHASSING comme **mandataire suppléant** représentant la commune de Fleurieu sur Saône au conseil d'administration de la société .
- **AUTORISE** les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général de la société.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

Elections sénatoriales : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élections pour le renouvellement des sénateurs du Rhône auront lieu le 27 septembre prochain. A cet effet, chaque commune doit désigner des électeurs parmi les membres du conseil municipal. Cette désignation devra se faire impérativement le vendredi 5 juin lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal. Au préalable, il est nécessaire de constituer la liste de candidats à cette désignation en qualité d'électeurs. Après discussion, il est proposé de déterminer ce jour cette liste de candidats. Sont proposés : M. CHASSING, M. PERRET, Mme COUVRECHEF, M. DE PERON-FACILLI, Mme JANVIER, M. OLIVO, Mme OLIVO, Mme TETE. La répartition entre titulaires et suppléants sera effectuée d'ici le vote le 5 juin.

Urbanisme : M. PERRET fait un rapide compte-rendu des dossiers d'urbanisme les plus importants, dont notamment :

- La réparation de la dernière fuite d'eau sur le lotissement les Bruyères.
- L'information d'un grand nombre de déclarations préalables (panneaux solaires, clôtures, ravalement de façades, petites extensions, etc..)
- Une prochaine rencontre fin mai avec le pôle d'instruction des autorisations d'urbanisme qui se présentera aux nouveaux élus.

ENS (Espace Naturel Sensible) des 2 Vallons – Ruisseau des Echets : M. PERRET dit que le bureau d'études de l'ENS travaille pour trouver une solution plus esthétique pour remplacer la bâche anti-renoués du Japon, mise sur la pente sous la Madone.

Composteur alimentaire : M. PERRET indique que les statistiques d'utilisation de ce composteur sont plutôt bonnes selon la Métropole, avec un taux de remplissage qui atteint les 100%.

Label « APIcité » : M. DURANCE présente les principes du label « APIcité » qui s'inscrit dans la continuité du programme *Abeille, sentinelle de l'environnement*®, lancé par l'UNAF en 2005. Partageant la même philosophie, ces initiatives visent à sensibiliser le public et les médias à l'importance cruciale des abeilles et autres pollinisateurs pour notre biodiversité, tout en mettant en place des actions concrètes pour leur protection. Le conseil municipal va étudier l'opportunité d'adhérer à ce dispositif (coût ? actions à mettre en place ? contraintes ? opportunités, etc..).

Travaux : M. SEBBAN fait le point sur les travaux en cours.

- **Bâtiment périscolaire** : Une première réunion a eu lieu avec le cabinet d'architectes pour fixer le planning de ce projet, avec un objectif d'ouverture pour septembre 2028.

- **Eglise** : Les travaux vont commencer fin mai – début juin. Des bénévoles sont recherchés pour démonter et déplacer les chaises situées dans la zone de travaux.

- **Trottoir rue de l'ancienne église** : Le prolongement du trottoir entre le 2 et le 4 rue de l'ancienne église va démarrer cette semaine par la démolition d'un hangar, avec une phase de désamiantage, puis la démolition d'un mur et enfin la prolongation du trottoir. Ces travaux vont se dérouler jusqu'à fin juillet.
- **Impasse des Cerisiers** : Une réunion va être organisée avec les riverains pour leur présenter les possibilités d'aménagement de l'impasse qui pourront être réalisées lors de la réfection de la chaussée (création de stationnements, création de chicanes, etc..).
- **Skatepark** : Il est rappelé que le skatepark est provisoirement fermé car il présente des dangers qui ne peuvent pas être réparés. Le respect de cette interdiction semble difficile car on constate que des enfants l'utilisent malgré tout. Il est également rappelé que la Région va utiliser ce site pour installer une zone de stockage lors des travaux du BHNS (démolition et reconstruction du pont). La réutilisation du skatepark n'est donc pas envisageable avant plusieurs années. Pour ces raisons, pour éviter tout accident, il est décidé de démonter les modules dangereux. Une réflexion va être engagée sur le renouvellement du site.

Commission information : Mme COUVRECHEF dit qu'un INFO+ est en cours de préparation. Il présentera notamment la nouvelle équipe, les délégations de chacun, et les premières actions de la nouvelle municipalité.

Collecte de dons pour l'église : Mme ROSA-CARDINAL dit que l'association du patrimoine est prête pour relancer la campagne de collecte des dons pour la sécurisation des routes de l'église.

Guides artisans, commerces et entreprises : Mme BERTHELET explique qu'avec M. BOUCHERON ils ont commencé à faire le tour des entreprises de Fleurieu pour leur présenter le projet d'édition d'un guide des entreprises. Les premières personnes rencontrées semblent très satisfaites de cette démarche.

Bibliothèque : Mme OLIVO dit que la commission culture va rencontrer la responsable du réseau des bibliothèques du Val de Saône pour voir les conditions d'adhésion de la commune (avantages, inconvénients, coût, etc..).

Cantine : M. OLIVO informe que le fournisseur des repas a confirmé qu'il n'augmenterait pas ses tarifs à la prochaine rentrée.

Jeux de la cour d'école : M. OLIVO rappelle que le Sou des Ecoles finance l'installation de nombreux jeux pour la cour de l'école (table de ping-pong, table d'échec et petits chevaux, maisonnette, bancs). L'installation de la maisonnette dans la cour maternelle sera terminée cette semaine.

Kermesse – cadeau CM2 : M. OLIVO rappelle la date de la kermesse le 26 juin. Le choix de cadeau pour les CM2 est en cours.

Crèche : M. OLIVO dit qu'il va rencontrer les deux structures de crèche avec Mme ROSA-CARDINAL. Il ajoute que la réunion annuelle pour l'attribution des places de crèche Fleurieu /Rochetaillée aura lieu fin mai.

* * * * *

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 50.

Feuillet clôturant la séance – Affichage de la liste des délibérations

(art. R 2121-9 et L 2121-25 du CGCT)

La liste des membres du conseil municipal présents à cette séance est indiquée en première page de ce procès-verbal.

Numéro d'ordre	Date	Intitulé	Vote
2026-Avr-001	28/04/2026	Décision modificative n°01 (budget 2026)	Approuvé
2026-Avr-002	28/04/2026	Compte administratif 2025	Approuvé
2026-Avr-003	28/04/2026	Compte de gestion 2025	Approuvé
2026-Avr-004	28/04/2026	Règlement intérieur du conseil municipal	Approuvé
2026-Avr-005	28/04/2026	Autorisation de remboursement de petits achats	Approuvé
2026-Avr-006	28/04/2026	Liste provisoire des membres de la CCID (Commission Impôts)	Approuvé
2026-Avr-007	28/04/2026	Désignation délégués à la SPL « VAL DE SAONE »	Approuvé

Le Secrétaire

Le Maire



